

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

RÉTABLISSONS LA VÉRITÉ !

Qu'est-ce qu'une ASL ?

Quelques explications simples s'imposent suite aux bruits de couloirs, aux informations et désinformations qui circulent depuis plusieurs semaines dans la ville.

Tout d'abord, nous entendons parler d'ASL. Mais finalement qu'est-ce qu'une ASL ? En voici une définition. « Une association syndicale libre est une association syndicale de propriétaires (ASP), personne morale de droit privé. Les associations syndicales de propriétaires sont libres, autorisées ou constituées d'office. Elles regroupent les acquéreurs de lots qui lui confient la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public. »

Pour les clos de la ZAC des Vergers, la rumeur voudrait que chaque propriétaire, si rétrocession il y a, devrait payer 4 000 euros par pavillon... **FAUX !**

Un courrier a été envoyé aux représentants de ces ASL des Vergers en date du 11 avril 2018 reprenant les propositions faites par la Ville et validées par la Communauté d'agglomération Plaine Vallée.

LES COPROPRIÉTÉS N'AURONT RIEN À PAYER !

1. Si la commune devient propriétaire des voiries (aujourd'hui elles sont privées), elle récupère de ce fait les réseaux.
2. Une fois dans le domaine public, la commune entretiendra ces biens communaux, conjointement avec Plaine Vallée qui a récupéré depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence de l'assainissement. Par conséquent, l'entretien des voiries pour la Ville, l'entretien des réseaux d'assainissement pour Plaine Vallée.
3. Il est entendu que la prise en charge se fera en l'état.

Chaque copropriété fera voter ce point lors d'une assemblée générale. Si le souhait de la copropriété est la reprise des voies et réseaux par la commune et Plaine Vallée, les actes authentiques seront rédigés.

Cette solution validée par la Communauté d'agglomération Plaine Vallée et la Ville mettrait fin à toute forme de polémique **SANS AUCUNS FRAIS À LA CHARGE DES HABITANTS DE LA ZAC.**

Depuis la réunion tripartite entre la commune, la Communauté d'agglomération et les représentants des ASL, le dénouement envisagé serait le suivant : la reprise de la voirie conditionnerait la reprise de l'assainissement par Plaine Vallée, ce qui serait une solution rationnelle pour un problème qui date de plus de vingt-cinq ans.

Groupe de la majorité municipale avec A. Lorand

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

SAINT BRICE MÉRITE MIEUX QUE DES « FAKE NEWS »...

Dans le magazine de la Ville de mars 2018 (p.19) le maire récidive. C'est peu digne d'un élu et peu respectueux des Saint-Briciens et Valdoisiens. En effet, la gestion du Conseil Départemental par Didier ARNAL (2008-11) a été évaluée et contrôlée par deux organismes indépendants.

En 2012, une agence spécialisée dans l'évaluation de la gestion des collectivités locales publia dans « Le Point » du jeudi 12 septembre 2012 une étude comparée sur cette période, des départements les plus vertueux. Ce classement met le Val d'Oise en 4^e position, derrière les Yvelines, La Moselle, Le Bas-Rhin, les mieux gérés sur cette période qui a vu, après la crise de 2008, exploser **mécaniquement** les dépenses sociales (RSA, APA, PCHandicap) non remboursées par l'État comme le prévoit la loi. Cette dette de l'État à l'égard du Val-d'Oise était en 2011 de 412 millions d'euros, **elle est fin 2016 de plus de 850 millions d'euros.** Monsieur Lorand semble vouloir confondre endettement nécessaire pour répondre aux besoins en équipements, en services publics de proximité d'un territoire et une dette imposée, en l'occurrence ici, par l'État depuis 2007.

En 2014, la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France a également contrôlé cette période et reconnu dans un rapport public, une gestion équilibrée dans ce contexte d'explosion des dépenses sociales, compensées partiellement par l'État. C'est, hélas, cette dette de l'État depuis 2007 qui a des conséquences graves sur l'ensemble des Valdoisiens.

Par contre M. Lorand gagnerait à apporter des réponses aux Saint Briciens sur : les constructions anarchiques, le centre commercial des Vergers et la rue de Paris abandonnés, l'insécurité notamment vers la gare, la voirie délabrée dans certains quartiers, la situation réelle de Carrefour, les équipements publics insuffisants et/ou pas entretenus, le règlement de l'assainissement pour 1 500 logements : notre ville est laissée à l'abandon.

Nous laissons les Saint Briciens apprécier de telles accusations mensongères du maire, et les priorités pour notre ville.

Didier Arnal, Nicole Chalard, Marc Guyot, Michel Moha, Frédérique-Jeanne Besson (Groupe Bien vivre à Saint-Brice / LREM) Maxime Yabas (Bien vivre à Saint-Brice)

CARNET

Naissances

Naomie TAÏEB, le 9 février
Liora TAÏEB, le 19 février
Judith PITTET, le 21 février
Yaëli DAS NEVES, le 26 février
Lyah THIBOULT, le 27 février
Hanna MOHAMED, le 4 mars
Evy COHEN, le 8 mars
Evelyne DUDEK HERMAN, le 10 mars
La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.

Mariages

Lyor HALLAGUE et Mili AOUIZERATE, le 16 mars
La Ville adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Décès

Sylviane KHAFAGY née LAHOUEGUE, 58 ans, le 11 février
Maurice VALLEE, 92 ans, le 16 février
Jean-Noël MERCIER, 68 ans, le 21 mars
La Ville adresse ses condoléances aux familles.

NOTEZ-LE

Ramassage des ordures ménagères :

Les bacs doivent être sortis le jour même de la collecte avant 12 h. Dans le cas contraire, les riverains s'exposent à une verbalisation.

- les rues bleues : jeudi après-midi
- les rues rouges : lundi et jeudi après-midi

Ramassage des déchets recyclables :

lundi matin

Ramassage des déchets verts :

tous les mardis

Ramassage des gros volumes :

- axe ouest de la RD 301 : lundi 21 mai
- axe est de la RD 301 : mardi 15 mai

Merci de sortir vos déchets la veille à partir de 19 h.

CONSULTATIONS GRATUITES À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

(en dehors des périodes de vacances scolaires).

- d'avocats sans rendez-vous de 9 h 30 à 11 h 30 : 1^{er} mardi de chaque mois
- de notaires sans rendez-vous de 9 h à 11 h 45 : 1^{er} mardi tous les deux mois

Revs. au 01 39 33 24 77

ENVIE DE SORTIR ?

Retrouvez l'actualité du cinéma de Domont sur www.domontcinema.fr

